



Pôle Santé au travail

Formations 2019-2020

Repérer

Prévenir

Secourir



Sommaire

Repérer les dangers et les risques d'atteinte à la santé Savoir faire des propositions d'amélioration des conditions de travail

- ⇒ Organisation et aménagement de l'espace professionnelMIOAP
- ⇒ Sécurisation de l'espace professionnel MISEP
- ⇒ Prévention et sécurité auprès d'enfantsMISPP
- ⇒ Prévention des risques et sécurité dans les déplacements avec les enfants MISDE
- ⇒ Prévention et sécurité auprès d'adultes.....IDSPP

Devenir acteur de sa propre prévention et de celle de son entourage Préserver sa santé et celle de son entourage professionnel

- ⇒ Acteur de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique,
option Sanitaire et Social.....PRAP2S
- ⇒ Préparation au certificat PRAP MIPRAP
- ⇒ Bien porter pour mieux accompagner MIBPA20
- ⇒ Transferts et déplacements en toute sécurité d'une personne à mobilité réduite..... PATD

Être capable de prendre en charge une situation d'accident

- ⇒ Sauveteur Secouriste du Travail SST
- ⇒ Préparation au certificat SST MISST
- ⇒ Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile APS ASD
- ⇒ Formateur des formateurs des Acteurs Prévention Secours
du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile APS ASD
- ⇒ Préparation au Certificat APS- Acteur Prévention Secours du secteur
de l'Aide et du Soins à DomicileMIAPS

Organisation et aménagement de l'espace professionnel

MIOAP

Durée – 21 h

Public

Tous salariés et assistants maternels du particulier employeur

Objectifs de formation

A l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure d'organiser avec le particulier employeur ou en concertation avec sa famille le domicile où s'exerce son activité professionnelle en tenant compte des besoins de la personne accompagnée (adulte, enfant).

Savoirs

- Les différentes aides en matière d'aménagement du domicile du Particulier employeur
- Les matériels et équipements spécifiques adaptés aux besoins de la personne accompagnée et identifier les lieux ressource
- Les différentes destinations des pièces du domicile (particularités culturelles)
- Les différentes formes d'intimité (sociales, affectives, matérielles)

Aptitudes

- Réaliser en accord avec le particulier employeur et/ou en concertation avec sa propre famille, de petits aménagements simples de l'espace professionnel, en tenant compte le cas échéant des prescriptions des services départementaux de protection maternelle et infantile
- Visiter le domicile en vue d'un inventaire des équipements de confort
- Identifier le matériel existant et questionner sur leurs modes de fonctionnement
- Proposer de faire évoluer les aménagements, les équipements, les matériels de sécurité en fonction de l'âge et des nouveaux risques d'accidents domestiques
- Analyser les besoins de la personne accompagnée (adulte, enfant)
- Tenir compte des contraintes et des ressources de l'environnement
- Réagir de façon appropriée à un état dépressif, une souffrance psychique et alerter de façon adaptée
- Définir conjointement avec le particulier employeur et/ou la famille les espaces réservés aux activités professionnelles au domicile

Sécurisation de l'espace professionnel

MISEP

Durée – 21 h

Public

Tous salariés et assistants maternels du particulier employeur

Objectifs de formation

A l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure d'organiser avec le particulier employeur ou en concertation avec sa famille le domicile où s'exerce son activité professionnelle en tenant compte des besoins de la personne accompagnée (adulte, enfant).

Savoirs

- Les acteurs des services à la personne et les spécificités du salarié du Particulier employeur
- Les responsabilités professionnelles et ses exigences : actes et engagements – assurances / conditions médicales / obligations juridiques
- Les principaux accidents domestiques et leurs modes de prévention
- Les règles de l'agrément du Conseil général pour les assistants maternels
- Les éléments fondamentaux fixant le cadre juridique en matière de sécurité de l'intervention du salarié au domicile du PE

Aptitudes

- Identifier les risques spécifiques pièce par pièce à l'intérieur du domicile et à l'extérieur (jardin et dépendances)
- Identifier les dangers réels ou potentiels d'une situation de travail au sein des espaces réservés à l'activité professionnelle en repérant les personnes qui pourraient y être exposées
- Réaliser des aménagements à son domicile pour sécuriser les espaces en tenant compte de l'agrément de la PMI/ Conseil Départemental pour les assistants(es) maternels(les)
- Analyser les besoins de la personne accompagnée (adulte, enfant)

Prévention et sécurité auprès d'enfants

MISPP

Durée – 21 h

Public

Tous salariés et assistants maternels du particulier employeur

Objectifs de formation

A la fin de la formation le stagiaire sera en mesure d'identifier tous les risques possibles dans le cadre de l'accueil d'un enfant à son domicile ou d'une prise en charge au domicile du particulier employeur. Il sera en capacité de contribuer au bien-être des enfants en leur explicitant les dangers et en assurant une présence rassurante et sécurisante.

Savoirs

- Les dangers de la maison et les risques selon l'âge des enfants
- L'aménagement sécurisé des espaces
- La surveillance des risques au quotidien (dont « la mort subite » du nourrisson)
- L'organisation et la sécurisation des déplacements
- Utilisation des produits et matériels en sécurité
- Prévention des risques domestiques

Aptitudes

- En fonction de l'âge et du développement de l'enfant, prendre les dispositions nécessaires au domicile pour la sécurité de l'enfant (cache prises, armoire à médicaments, produits toxiques, barrières de sécurité)
- Utiliser le matériel pouvant protéger l'enfant lors des déplacements extérieurs (siège auto homologué) au parc, marché, courses
- Appliquer toutes les précautions d'hygiène nécessaires à l'accueil de l'enfant (hygiène des mains, des locaux, du linge)
- Transmettre à l'enfant des règles de sécurité et veiller à leur application
- Éduquer l'enfant à se protéger des dangers de la vie courante (communication adaptée, échanges dans des mots simples et compris par tous)

Prévention des risques dans les déplacements avec les enfants

MISDE

Durée – 21 h

Public

Tous salariés et assistants maternels du particulier employeur

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de transporter l'enfant en assurant sa sécurité quel que soit le mode de déplacement dans le respect des normes concernant le matériel. Le stagiaire sera en mesure d'apprendre à l'enfant à éviter les dangers avec des explications et des gestes adaptés à son âge et à sa compréhension.

Savoirs

- La législation : les normes et homologations en vigueur en fonction du matériel de transport utilisé pour les déplacements
- Les obligations : assurance du professionnel
- L'enfant : les grandes étapes de son développement et le choix du matériel de transport adapté
- Les déplacements à pied : sécurité et éducation du jeune enfant aux dangers de la rue
- Le transport en voiture et les déplacements en vélo ou trottinette : la place de l'enfant et les règles de sécurité

Aptitudes

- Préparer et organiser un trajet, une sortie (trajet scolaire et extra-scolaire)
- Prendre en compte les rythmes biologiques de l'enfant dans l'organisation d'une sortie
- Faire participer l'enfant à l'organisation du déplacement s'il en a les capacités
- Adopter les règles de sécurité correspondantes : pour chaque moyen de transport, poussette, landau, vélo, voiture, marche à pied
- Eduquer l'enfant aux dangers de la rue
- Prévenir les risques possibles d'accidents

Prévention et sécurité auprès d'adultes

IDSP

Durée – 21h

Public

Tous salariés et assistants maternels du particulier employeur

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de sécuriser les déplacements de la personne accompagnée à l'intérieur et à l'extérieur de son domicile et d'intervenir en cas d'urgence dans le respect du cadre de sa mission.

Savoirs

- Les facteurs de risque et les facteurs de prévention des accidents domestiques, en particulier des chutes
- Les gestes d'accompagnement dans les déplacements
-

Aptitudes

- Accompagner une personne âgée dans ses sorties en veillant à sa sécurité
- Adopter les gestes et postures adéquats pour sécuriser le déplacement d'une personne en veillant aux règles ergonomiques
- S'assurer que les lieux où la personne accompagnée vit au quotidien sont accessibles en toute sécurité
- Proposer des aménagements simples des espaces en vue de les sécuriser (déplacement de mobilier, de tapis ou de fils électriques, pose d'un tapis antidérapant dans la salle de bain)
- Alerter l'employeur et/ou l'entourage si les lieux où la personne accompagnée vit au quotidien ne répondent pas aux règles de sécurité

Acteur de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

PRAP 2S

Option Sanitaire et Social

Durée – 21h

Certificat délivré par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)
Le contenu du module est conforme au référentiel de l'INRS.



Public

Salariés et demandeurs d'emploi, tous secteurs

Objectifs de formation

Rendre le personnel de ces domaines d'activité capable de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

Obtenir le Certificat PRAP option 2S

Contenu

- Savoir identifier le risque et comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître le fonctionnement du corps humain, les atteintes à l'activité physique et les facteurs liés à leur apparition
- Observer et analyser une situation de travail et faire le lien avec les risques d'atteinte à la santé
- Participer à la prévention et à la maîtrise des risques dans l'établissement, et/ou l'entreprise et/ou structure et/ou au domicile
- Appliquer les principes de sécurité et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
- Utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention
- Manutentionner les charges inertes en respectant les critères de sécurité physique et d'économie d'effort
- Maîtriser les techniques de base de manutention des personnes malades et à mobilité réduite
- Maîtriser les techniques de base de manutention de jeunes enfants (enfants de – 8 mois et + de mois)

Préparation au certificat PRAP

MIPRAP

Durée – 21h

Certificat délivré par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)
Le contenu du module est conforme au référentiel de l'INRS.

Public

Salariés et demandeurs d'emploi, tous secteurs



Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'exercer son métier en toute sécurité et de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP en proposant de manière concertée des améliorations techniques et organisationnelles.

Aptitudes

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique au domicile
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son contexte professionnel

Bien porter pour mieux accompagner

MIBPA20

Durée – 28h

Public

Tous salariés et assistants maternels du particulier employeur

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de porter ou d'installer le jeune enfant en toute sécurité en utilisant les techniques d'ergonomie et de manutention adaptées. Il sera en capacité d'identifier les risques pouvant entraîner des troubles musculo-squelettiques.

Savoirs

- L'appareil locomoteur du jeune enfant, l'évolution posturale du jeune enfant
- Les dispositifs de portage les plus utilisés et les plus validés, les alternatives à l'écharpe de portage
- Les intérêts du portage dans le développement psychomoteur et affectif de l'enfant et en cas de situations spécifiques
- Les principes du portage physiologique et les étapes naturelles du portage
- Les points d'appui fondamentaux du portage
- Les gestes d'installation dans les dispositifs de portage
- La sécurité dans les techniques de portage
- Les freins et leviers au portage côté salarié, enfant, parent
- Les limites du portage

Aptitudes

- Utiliser différents types de portages adaptés aux besoins de l'enfant et demandes des familles
- Comprendre les enjeux de la qualité d'un portage et identifier ses répercussions dans le développement de l'autonomie de l'enfant
- Ajuster sa posture en fonction des indices corporels et émotionnels et des réactions toniques de l'enfant
- Appliquer les règles de sécurité appropriées lors de l'installation du dispositif de portage et tout au long du portage
- Associer le geste à la parole dans tous les actes de portage

Transferts et déplacements en toute sécurité d'une personne à mobilité réduite

PATD

Durée – 14 h

Public

Tous salariés du particulier employeur

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'accompagner la mobilité de personnes dépendantes à l'intérieur et à l'extérieur du domicile en toute sécurité et dans les limites professionnelles.

Savoirs

- Notions d'ergonomie et d'économie d'effort pour soi et pour la personne aidée
- Les aides techniques : lit médicalisé, fauteuil roulant, lift de bain, barre de préhension, rehausseur de toilette, barre d'appui (toilette, baignoire ou douche), douche extra-plate, tapis antidérapant
- Le matériel adapté aux transferts (disque, drap de glisse)
- Les techniques de transfert et d'aide à la mobilité

Aptitudes

- Adopter les gestes et postures pour aider au déplacement, au transfert d'une personne à mobilité réduite dans le respect des limites professionnelles et d'ergonomie
- Accompagner une personne à mobilité réduite dans ses sorties en veillant à sa sécurité avec l'équipement adapté
- Analyser les capacités de la personne accompagnée
- Accompagner le geste par la parole (préparer la personne aidée au transfert et la solliciter pour favoriser sa mobilité)

Être capable de prendre en charge une situation d'accident

Sauveteur Secouriste du Travail SST

Durée – 14 h

Certificat délivré par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

Le contenu du module est conforme au référentiel de l'INRS.



Public

Salariés et demandeurs d'emploi, tous secteurs

Objectifs de formation

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Contenu

- Connaître le rôle du SST et se positionner dans son métier
- Devenir acteur de sa propre prévention, de celle de son entourage et de la personne prise en charge
- Savoir analyser une situation d'accident et acquérir les compétences nécessaires pour intervenir auprès d'enfants
- Savoir examiner la victime : - reconnaître les signes de détresse et/ou d'urgence vitale
- Faire alerter ou alerter
- Être capable de secourir de manière appropriée et surveiller la victime en agissant en conséquence jusqu'à sa prise en charge :
 - Secourir une victime qui saigne abondamment
 - Secourir une victime qui s'étouffe
 - Secourir une victime qui se plaint d'un malaise
 - Secourir une victime qui se plaint de brûlures
 - Secourir une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - Secourir une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - Secourir une victime qui ne répond pas mais qui respire
- Placement de la victime sur le côté (PLS)
- Positionner un nourrisson
 - Secourir une victime qui ne répond pas et ne respire pas :
- Effectuer la RCP pour l'enfant et le nourrisson
- Réagir en cas de convulsion (épilepsie, enfant secoué)

Stage éligible et au CPF

Être capable de prendre en charge une situation d'accident

Préparation Certificat SST

MISST/IDSST

Durée – 14 h

Certificat délivré par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)
Le contenu du module est conforme au référentiel de l'INRS.



Public

Tous salariés et assistants maternels du particulier employeur

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'intervenir pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise et de mettre en application ses compétences de prévention afin de contribuer à la diminution des risques d'atteinte dans son quotidien professionnel.

Aptitudes

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
- Secourir la victime de manière appropriée
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention

Points de vigilance : adaptation des contenus au contexte des emplois à domicile

Stage éligible au Plan de développement de compétence

Être capable de prendre en charge une situation d'accident

Préparation au Certificat APS – MIAPS

Durée – 21 h

Certificat délivré par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)
Le contenu du module est conforme au référentiel de l'INRS.



Public

Tous salariés et assistants maternels du particulier employeur

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de prodiguer les premiers gestes de secours et d'être acteur de la prévention des risques dans son quotidien professionnel.

Savoirs et aptitudes

Prévention

- Situer son rôle d'acteur de la prévention au domicile
- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
- Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
- Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction
- Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention

Secours

- Situer son rôle sur son lieu de travail
- Mettre en sécurité une situation d'accident
- Examiner une personne en vue de lui porter secours et de faire alerter
- Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes

Stage éligible au Plan de développement des compétences

Formateur d'Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile

APS ASD

Durée – 35 h

Certificat délivré par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)
Le contenu du module est conforme au référentiel de l'INRS.

Public

Cette formation est ouverte aux salariés de structures ou d'établissements du secteur de l'aide et du soins à domicile ou à des formateurs d'organismes de formation travaillant avec ce secteur d'activités. Il faut être formateur en sauvetage secourisme du travail pour suivre la formation.

Objectifs de formation

Cette formation permet d'acquérir les compétences et la reconnaissance pour former des salariés du secteur de l'aide et du soins à domicile en vue de l'obtention du certificat d'Acteur prévention secours - Aide et soins à domicile :

- Au sein de sa propre structure ou son établissement,
- Dans son organisme de formation, pour le compte de structures clientes.

Le formateur d'acteurs prévention secours – ASD est certifié à l'issue de la formation.

Il exerce pour le compte d'une entreprise ou d'un organisme de formation qui doivent être habilités.

Contenu

- Accompagner l'établissement ou la structure dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation : savoir réaliser un dispositif de formation APS ASD intégré à une démarche de prévention à destination des décideurs d'un établissement d'aide et de soins à domicile
- Réaliser une démarche d'évaluation des risques dans le cadre d'une formation-action APS ASD : savoir analyser une situation de travail, au regard de l'activité physique, dans un domicile, à l'aide de la méthode adaptée
- Organiser, animer et évaluer une formation action APS ASD : savoir concevoir et animer une séquence de formation-action à destination de salariés dans le cadre de son projet de formateur APS ASD et savoir faire une démonstration commentée de différentes techniques de manutention des personnes à mobilité réduite qui respectent les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Pôle Santé au Travail

L'Institut ARITAS formation est habilité par l'INRS pour les dispositifs de formation PRAP, SST et APS

Les formations sont dispensées par les intervenants du pôle santé au travail,
formateurs agréés ARITAS et certifiés INRS

Julien CABLÉ
Formateur SST

Sara CHERIFFATI
Formatrice SST

Christian CHRISTOPH
Formateur PRAP - APS –SST

Yannick GAVELLE
Formateur SST

Jean Christian GRONDIN
Formateur SST - APS

Dan LOLEV
Formateur SST – PRAP - APS

Pour réserver une formation et obtenir des informations utiles à la gestion du dossier
d'inscription, notre équipe administrative se tient à votre disposition :

Aissatou NDOYE- Secrétaire générale
Joanna DAUSSY - Assistante de direction
Galyna GORBAL et Élodie GORAH - Assistantes formation

Président directeur général
Daniela URDA



Institut ARITAS formation

86 rue Cardinet 75017 PARIS

Tél. 01.42.93.48.82

Fax. 01.42.93.18.10

www.aritasgroupe.fr